

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022,
À 20H00, AU CENTRE MARCEL-LACOSTE, SITUÉ AU 545, CHEMIN DES
PATRIOTES SUD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h01 sont présentes mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Est absent monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb., et la greffière, Me Julie Waite

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 1^{er} septembre 2022, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse Mélanie Villeneuve déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2022-09-288**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Changement de lieu – Séance extraordinaire du 7 septembre 2022
 - 4.2 Séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal – Lieux de leurs tenues
 - 4.3 Embauche d'un technicien comptable à la taxation au Service des finances de la Ville
 - 4.4 Union des municipalités du Québec – Invitation au Sommet électoral – Participation et inscription des membres du conseil municipal

5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2022-09-289

CHANGEMENT DE LIEU – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que la présente séance extraordinaire ne pouvait se tenir au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine puisque la salle du conseil est indisponible;

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir la séance extraordinaire dans un autre édifice municipal, soit la salle du Centre Marcel-Lacoste, situé au 545, chemin des Patriotes Sud, à Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

QUE le conseil municipal ratifie le lieu de la tenue de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022, à 20h, au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes Sud, à Otterburn Park.

RÉSOLUTION 2022-09-290

SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – LIEUX DE LEURS TENUES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes, le conseil tient ses séances à l'endroit désigné par la charte pour sa première séance, ou, si la charte ne l'indique pas, à celui que désigne le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, jusqu'à ce que le conseil ait fixé, par résolution, un autre endroit sur le territoire de la municipalité, qu'il peut changer de la même manière quand il le juge à propos;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient ses séances ordinaires et extraordinaires à la salle du conseil municipal au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que les séances extraordinaires du conseil municipal seront tenues au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes Sud, à Otterburn Park lorsque la salle du conseil municipal au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine est indisponible;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux:

QUE le conseil municipal tient ses séances ordinaires et extraordinaires au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, tel que mentionné précédemment;

QU'en cas d'indisponibilité de la salle du conseil au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, que les séances extraordinaires se tiennent au Centre Marcel-Lacoste, tel que mentionné précédemment.

RÉSOLUTION 2022-09-291

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN COMPTABLE À LA TAXATION AU SERVICE DES FINANCES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher une ressource pour occuper le poste de technicien comptable à la taxation au Service des finances de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 août 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

QUE monsieur Marin Emilov soit embauché à compter du 8 septembre 2022 au poste de technicien comptable à la taxation au Service des finances de la Ville;

QUE cette embauche soit et est assujettie notamment aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE monsieur Emilov bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Admin-salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2022-09-292**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INVITATION AU SOMMET ÉLECTORAL –
PARTICIPATION ET INSCRIPTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation aux élus à participer au Sommet électoral dans le cadre de la campagne électorale provinciale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne:

QUE la Ville autorise, madame la mairesse Mélanie Villeneuve, monsieur le conseiller Jacques Portelance et madame la conseillère Natacha Thibault à s'inscrire et participer à ce sommet qui se tiendra le 16 septembre 2022 à Montréal;

QUE les frais d'inscription de 125 \$, plus les taxes applicables, par participant soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-454 Conseil – Formation.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis des questions à la Ville, dans le délai requis pour la deuxième période de questions. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 08 à 20 h 16 :

Monsieur Martin Savaria

Circulation/volume/enclave

Monsieur Jean-Michel Lanot

**Aménagement – Boulevard Dormicour
(trottoir et piste cyclable) – eau de
ruissellement**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2022-09-293**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault:

QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 17.

Mélanie Villeneuve,
Mairesse

Me Julie Waite,
Greffière